



Communiqué de presse

Dipa : les Libéraux de Santé attendent encore des ajustements face aux incohérences du dispositif

Paris, le 22 novembre 2021 | Alors que l'Assurance maladie opposait une fin de non-recevoir à toutes les demandes de révision de la régularisation du dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (Dipa), les Libéraux de Santé ont appris au début du mois de novembre son ouverture aux médecins remplaçants. Si l'intersyndicale ne peut que saluer cette décision de la Caisse nationale d'Assurance maladie (Cnam), qui résout une injustice au sein de la profession médicale, les LDS rappellent que ce dispositif est encore loin de répondre aux attentes des professionnels de santé. Pour un système plus juste, le Dipa doit aussi être étendu aux remplaçants des autres professions de santé libérales et le système de calcul, inique et peu lisible, doit être revu.

Les onze syndicats représentatifs des professions de santé libérales réunies au sein des Libéraux de Santé, ont fait remonter plusieurs fois aux services de la Cnam les incohérences du dispositif depuis sa mise en place, chaque profession faisant face à des besoins spécifiques. Mais à ce jour, alors que l'étalement des remboursements doit démarrer mi-

décembre et que certains prélèvements automatiques ont commencé, l'Assurance maladie n'a pas fourni aux syndicats de réponses satisfaisantes à leurs inquiétudes.

Face au flou qui demeure sur les modalités de calcul déployées pour le Dipa, les Libéraux de Santé demandent à la Cnam de revoir ses positions, pour aboutir à un système plus juste pour les professionnels de santé libéraux. Pour l'instant, l'Assurance maladie a, au mieux, fourni aux professionnels des informations contradictoires sur les méthodes de calcul, au pire opposé une fin de non-recevoir aux remarques et difficultés formulées par les organisations.

Les professionnels de santé, confrontés depuis près de deux ans à une crise sanitaire sans précédent, méritent que ce dossier soit réexaminé minutieusement par l'Assurance maladie, en prenant en compte les remontées du terrain des derniers mois. **Un système plus équitable pour tout le monde doit être trouvé et l'algorithme de calcul de base du Dipa doit être remis sur la table.** Les Libéraux de santé, qui regroupent onze syndicats professionnels représentatifs de professions médicales et paramédicales, se tiennent à la disposition des services de l'Assurance maladie pour aboutir rapidement à un système plus juste pour les professionnels de santé libéraux.

Les Libéraux de Santé regroupent 11 syndicats représentatifs de professionnels de santé libéraux : les CDF, la CSMF, la FFMKR, la FNI, la FNO, la FNP, la FSPF, le SDA, le SDB, le SML et le SNAO

Contacts presse :

- Sébastien GUERARD : tél. 06 03 85 96 28
- François BLANCHECOTTE : tél. 06 08 89 61 02